RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Conseil municipal

Jeudi 1^{er} juillet 2021 à 20h30

À la salle Jacques Brel

164 boulevard Gallieni



Compte rendu du Conseil municipal du jeudi 27 mai 2021

- 1. Décisions modificatives n°1 Budget principal Ville et Budget annexe du Guinguet
- 2. Procédure de Déclaration d'Utilité Publique sur le secteur Val-de-Fontenay – Alouettes et sur la mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme
- 3. Schéma de principe et dossier d'enquête publique du prolongement de la ligne 1 du métro jusqu'à Val-de-Fontenay
- 4. Reconduction expresse de l'avenant n°5 de la convention relative au service urbain de transport de voyageurs (« Navette ») avec la RATP
- 5. Information relative à la constitution d'une nouvelle Commission Locale pour le Site Patrimonial Remarquable (SPR)
- 6. Approbation d'une promesse synallagmatique de vente entre la commune et un particulier portant sur une maison de ville sise 7 rue Émile Roux
- 7. Approbation de l'acte authentique de vente entre l'établissement foncier d'Ile-de-France et la commune de Fontenay-sous-Bois concernant un bien immobilier sis 37 Louis Auroux
- 8. Acquisition par voie de préemption d'un local commercial sis au 111 rue Dalayrac
- 9. Convention relative à l'implantation d'une boutique éphémère avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- 10. Rétrocession de parcelles privées sises au 36 rue de la Fontaine du Vaisseau dans le domaine public routier communal

- 11. Présentation des Comptes Rendus Financiers Annuels (CRFA) 2020 établi par la SPL Marne-au-Bois, aménageur de la concession des secteurs Alouettes Est, Tassigny Auroux, Val-de-Fontenay-Alouettes et Jean Duhail à Fontenay-sous-Bois
- 12. Avenant à la convention n°2 de partenariat quadripartite relative au projet « Kolocation à projets solidaires-KAPS »
- 13. Attribution des subventions « aides à projet » aux associations sportives
- 14. Attribution des aides à projet aux associations locales
- 15. Renouvellement de la convention avec l'association ARTCITÉ
- 16. Adhésion au Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES)
- 17. Création d'un poste d'intervenant.e social.e spécialisé.e
- 18. Désignation de représentant.e.s du Conseil municipal au sein de divers syndicats, commissions et établissements publics

Décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Ce Conseil municipal sera retransmis en direct sur www.fontenay.fr ainsi que sur facebook.

Les mesures de prévention, de distanciation et les règles sanitaires obligatoires seront respectées.



